L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

LUNDI MATIN, 26 MARS, 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.
MAIRE
Col. PEIRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un grand nombre d'électeurs du 4ème. district soutiendront M. ANTONIO DUCROS, à la prochaine élection d'Alderman.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 26 mars.

Nous ne nous sommes déclarés contre Mr. Prieur et en faveur de M. Peire, qu'en toute connaissance de cause; après avoir mûrement pesé les antécédents de tous les deux; après avoir comparé avec impartialité ce qu', par cette connaissance, nous pouvions raisonnablement attendre de l'un ou de l'autre pour l'avenir; et enfin, après avoir consulté des citoyens éclairés et sans passion, qui professent une égale estime pour ces deux candidats, mais qui ne s'aveuglent point sur les préventions et les antipathies dont il n'est pas donné à tous les hommes de se défendre et dont les effets peuvent être si funestes, quand dans un magistrat le sentiment de sa haute investiture de conciliateur et de protecteur des droits de tous ne suffit pas pour leur imposer silence.

Après avoir mis autant de bonne foi dans cette question, qui en avions incontestablement de [illegible] à cœur les intérêts de la ville, nous avons lieu d'être surpris de l'article de l'Argus de samedi; il nous a rappelé ces philosophes de l'antique Grèce, qui soutenaient qu'il n'était pas nécessaire d'entendre les deux parties pour décider laquelle avait raison. Le journal dont il s'agit s'est prononcé pour la cause de M. Prieur, et l'une des raisons qu'en apparence il en donne est celle-ci: "Nous l'avons déjà dit: nous ne connaissons guères M. Peire, et le public en sait encore moins que nous à son égard." Et quelle conclusion veut-on que nous tirions de là, sinon qu'on a tort de se déclarer contre un candidat que l'on ne connait guère. Vous ne connaissez pas M. Peire? Mais où étiez-vous donc en 1814, quand la réputation que ses travaux militaires lui avait acquise mettait son nom dans toutes les bouches à côté de celui d'un général dont nous n'avons pas voulu pour s'asseoir dans le fauteuil de Washington, mais auquel, certes, on ne refusera pas la gloire des braves. Vous ajoutez que le public en sait encore moins que vous sur son compte. Prenez y garde, des assertions aussi inexactes nuiront plus à votre cause qu'elles ne lui serviront; il y a des citoyens qui avaient à peine douze ans lors de la guerre de 1814, et qui cependant peuvent vous jurer (et celui qui vous écrit est de ce nombre) qu'ils n'ont jamais oublié le nom du *major Peire*, tant ils l'ont entendu répéter de fois, à cette époque, par ceux qui s'occupaient de la défense de la ville! Que si vous vous rabattez sur l'excellence de notre mémoire, il ne tient qu'à vous de vérifier la chose, en vous en enquérant à toute notre population de 1814: demandez à ces braves gens si ce nom est nouveau pour eux; leur réponse vous fera connaître quelle foi vous devez avoir dans ceux qui vous ont si mal informés.

On veut bien ne pas contester à M. Peire sa qualité d'homme d'honneur; "mais, dit-on, l'intégrité des mœurs ne suppose pas nécessairement l'habileté; on peut-être un fort brave homme et un fort méchant maire." Nous ne contestons pas le principe; notre raison nous l'avait appris et M. Prieur nous l'a confirmé. Mais à l'égard de M. Peire, nous avons dit les garanties que l'on a; et nous ne reviendrons pas là-dessus, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de nous réfuter. M. Peire n'est pas mis en avant par un parti, pour seconder les vues intéressées de quelques individus; il a trop d'honneur pour se faire l'instrument des tripotages de qui que ce soit; il s'est décidé à se présenter au suffrage de ses concitoyens, parce qu'il a senti qu'il était temps de mettre un terme au système de partialité criante qui sacrifie incessamment les intérêts du tout à ceux de la partie; et si les idées et le langage de quelques hommes se sont trouvé en harmonie avec son opinion sur la nécessité de certains changemens, il y aurait une grande injustice à le lui imputer à crime; d'abord parce qu'il n'a reçu d'eux ni ne leur a donné sa conviction; et ensuite parce que nous devons nous estimer fort heureux que ces mêmes hommes, s'il est vrai qu'ils ne cherchent qu'à favoriser leurs propres spéculations, (ce que nous ne croyons pas,) veuillent bien attendre que leurs intérêts se confondent avec ceux de la masse pour parler si fort et se remuer. Il y a long-temps que l'on a dit que l'amour du genre humain n'est autre chose que l'amour de soi bien entendu; cela est vrai de la société tout entière comme d'un état, comme d'une ville; si les habitants de la banlieue inférieure, ce qui est en effet, n'ont rien demandé pour eux de plus que pour leurs concitoyens de la banlieue supérieure, où est, je vous prie, le mal qu'ils se soient scandalisés des veto qu'on leur a prodigués? Vous appelez leurs demandes basées sur ces principes d'équité, "des mesures calculées pour favoriser les spéculations de quelques individus!" Plaise à dieu que nous n'ayons jamais des gens plus égoïstes pour faire nos affaires. Il n'y aurait pas, certes, du deshonneur à être mis en avant par des hommes aussi estimables, mais, nous le répétons, M. Peire ne l'a pas même été par eux; il n'entend pas plus se placer sous leur influence que sous celle de personne; il n'a rien promis, que de travailler dans les intérêts DE LA VILLE.

Une histoire non moins peu fondée est celle de la prétendue démission volontaire de M. Peire des places de juge de paix et de secrétaire-interprète du sénat, "faute de capacités suffisantes pour les remplir." C'est bien la confirmation de ce que l'*Argus* a dit en commençant: "Nous ne connaissons guères M. Peire." En prenant quelques informations, il aurait su qu'avant la formation de la Cour de Cité, M. Peire avait déjà fait des préparatifs pour un voyage au Mexique, et que ce fut cette circonstance seule qui l'engagea à donner sa démission. A une autre époque, après avoir rempli pendant six semaines la place de secrétaire-interprète du sénat, il tomba malade et resta longtemps souffrant; sur ces entrefaites, celui qui lui avait succédé provisoirement dans cette charge, vint le trouver et lui demanda sa recommandation auprès des membres du sénat, pour se faire nommer; ce à quoi M. Peire consentit, ne prévoyant pas quand sa santé lui permettrait de reprendre son travail, et ayant d'ailleurs l'intention de faire un nouveau voyage au Mexique, qu'il fit en effet dès qu'il fut rétabli. Ces faits, dont on peut se convaincre, ne ressemblent en rien à la jolie historiette qui a couru dans les colonnes du *Mercantile-Advertiser*, et que l'*Argus* répète faute de mieux. Voilà comme on travestit tout.

C'est une plaisanterie de nous demander si nous voulons le règne des barbons. Mais, oui sans doute, nous ne craignons pas de le répéter, nous préférons l'expérience de M. Peire à celle de M. Prieur; l'expérience du premier est celle d'un homme qui a vu voler les mouches ailleurs que dans son village; et si vous remarquez qu'à cela il joint l'entente parfaite de nos institutions, la plus grande impartialité et un caractère ferme et impassible, la comparaison ne saurait être tout à l'avantage de M. Prieur. Les connaissances administratives de celui-ci, que nous avons pu juger, non pas dans ses *dix ans*, mais dans ses quatre ans d'exercice comme conseiller, ne sont pas d'une nature tellement élevée que M. Peire ne puisse y atteindre promptement; et s'il faut tout avouer, nous préfèrerions beaucoup l'inexpérience de notre candidat en cette matière, avec ses bonnes dispositions, à la funeste expérience que nous avons faite des capacités du maire actuel; c'est, comme vous dites, parce que nous l'avons *jugé par ses actes*, que nous n'en voulons plus.

Nous ne savons vraiment si nous devons ajouter un mot pour répondre à une allusion de l'*Argus* (partie anglaise) qui nous regarde personnellement; après avoir soutenu qu'il a eu raison d'engager les électeurs à voter pour M. Prieur *parce qu'il est né sur le sol*, il dit qu'il est fâché d'avoir excité à ce sujet notre indignation, mais qu'il n'est jamais entré dans ses idées de semer la haine et l'irritation parmi les citoyens; et puis il ajoute: "Tous les éditeurs ne sauraient en dire autant." Est-ce à nous que cela s'adresse? Au nom du ciel, tâchons donc une fois de discuter sans passion; nous avons l'air de gens qui n'ont jamais à dire, en faveur de la cause qu'ils défendent, d'autres raisons que des injures, qui sont toujours de fort mauvaises raisons. A qui l'*Argus* espère-t-il faire croire que nous ayons à nous reprocher d'avoir soulevé des questions qui pouvaient mettre la désunion parmi nos concitoyens? Les lienne de l'*Argus* (?) [illegible] sont là qui répondent pour nous; nous défions qu'on y trouve un seul mot de pareilles choses. L'*Argus* a cru sans doute que dans un précédent article nous avons écrit [illegible] que nous [illegible] sur *Free-Press*. Au reste [illegible] à la question; et la question [illegible] les journalistes qui la débattent.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par la goëlette [illegible], capitaine VIDAL, arrivée hier matin de Tampico, d'où elle est partie le 12 du courant, nous apprenons que cette ville s'est prononcée en faveur de Santa-Anna; le 7 ou le 10, on y reçut la nouvelle que ce général, à la tête du corps qu'il commande, s'était porté à quelque distance de Vera-Cruz et avait attaqué et défait complètement les troupes du vice-président, fortes de 4000 hommes. Santa-Anna a été blessé dans cette affaire, où il a montré sa bravoure accoutumée, et nous savons seulement qu'il a perdu un boulet. La nouvelle de cette victoire ne fut pas plus tôt connue à Tampico, qu'elle y excita l'enthousiasme au plus haut point; le même jour les autorités locales réunies aux habitants, se déclarèrent en faveur du vainqueur de Tamaulipas, et le général qui commandait les forces militaires pour le gouvernement général, fut arrêté et mis en lieu de sûreté. Les troupes n'ont fait aucune résistance et se sont rangées sans difficulté du côté du peuple; de manière que ce mouvement s'est opéré dans le plus grand ordre et qu'il n'y a pas eu une seule goutte de sang de répandue.

Nous l'avons dit, Santa-Anna renversera ce gouvernement élevé par l'astuce et les baïonnettes.

Nous avons enfin reçu samedi nos liasses de journaux apportées par la *Georgia*. Il paraît que ce navire n'a pas eu une traversée aussi courte qu'on l'avait d'abord annoncé, car les dernières dates de Paris ne sont que du 9 février. Nous en donnons d'amples extraits.

Le courrier du Nord, arrivé hier, nous fournit des dates de New-York du 13, apportées à Charleston par mer, en 72 heures. Il y était arrivé un navire de Londres, (le *Sampson*) apportant des nouvelles de cette capitale, du 6 février. Rien de nouveau d'Angleterre. Le *cholera-morbus* étendait ses ravages dans le nord du royaume. A Musselburg il y avait, au 1er. février, 244 personnes atteintes de cette maladie; 99 en sont mortes. Le nombre total des mortalités s'élevait déjà à 1069!

Le coton prenait faveur à Liverpool; il y avait eu une hausse de ⅛d. sur les qualités communes des E.U. et de ¼ sur les autres descriptions.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

PARIS, 2 février.

CHAMBRE DES DEPUTES.—*Séance du 1er. février.*

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 18 millions pour les dépenses de la guerre.

M. le général Lafayette a la parole. En demandant hier la parole pour répondre à M. le ministre de la guerre, mon intention n'a pas été d'anticiper longuement sur les questions qui seront traitées lors de la discussion du budget des affaires étrangères. Je le féliciterai d'abord de l'indignation qu'il a témoignée en repoussant le reproche qui lui avait été adressé, d'avoir travaillé de concours avec l'Angleterre à une restauration belge; mais le reproche qu'il a fait à son honorable compagnon d'armes le général Lamarque, ne devait pas s'adresser à lui; les paroles prononcées par le premier ministre anglais dans la chambre des lords, autorisait l'interpellation adressée dans cette chambre à l'honorable maréchal. Je ne suis pas surpris du désaveu éclatant du ministère français: la révolution de juillet était placée trop haut pour qu'elle consentit à s'unir à ses ennemis pour trahir les intentions de sa fille aînée, la révolution belge. Je ne reviendrai pas non plus sur la malheureuse affaire de Lyon, sur laquelle je ne pourrais exprimer que de nouveaux regrets; mais je dois donner au ministre l'occasion de faire un autre désaveu, qui ne sera pas entendu avec moins de faveur en France, que celui auquel a donné lieu l'accusation relative à la Belgique: je veux parler de cette espèce de nouveau protocole de notre ambassadeur à Londres, de cette lettre dont le style paraît emprunté à des actes émanés du congrès de Vérone, et dans lesquels les généraux Romagnols sont traités de factieux et de rebelles. J'espère que le ministre désavouera cette annonce d'une nouvelle sainte-alliance dans laquelle la France s'engagerait avec les puissances à écraser les factieux de la Romagne, dont, je le déclare, on ne saurait trop admirer la conduite. Je ne reviendrai pas sur le manque de foi au principe de non-intervention dont le gouvernement français s'est déjà rendu coupable à l'égard de l'Italie, mais je rappellerai, malgré mon respect pour l'infaillibilité du saint-siège, que le saint-siège faillit à l'humanité et à la vérité, lorsqu'il dit avoir accordé aux Romagnols des droits qu'il n'avait pas réellement accordés. Le saint-siège n'a pas même tenu ses promesses, quelque peu libérales qu'elles fussent.

Bien que je ne sois pas grand partisan des protocoles et de tous ces écrits de conférence, il faut reconnaître que quelques garanties avaient été promises; mais les paroles données n'ont pas été tenues. Les amnisties ont été violées, et dans ce moment même, des prisonniers qu'on devait relâcher, et qui n'ont pas été mis en liberté, sont renvoyés devant des commissions spéciales; et l'on sait ce que sont des commissions spéciales dans un pays tel que l'Italie, telle qu'elle est constituée.

Les attaques que le saint-siège a dirigées contre les Romagnols ont eu lieu contre des hommes qui se bornaient à réclamer les libertés promises. Les troupes du saint-siège ont entouré la Romagne. Des combats ont eu lieu, et des malheurs plus grands que ceux qu'on peut prévoir sont peut-être arrivés. Je dis que le meilleur moyen de tranquilliser la Romagne, c'est de lui accorder les garanties promises, et de conserver cette courageuse garde civique, de lui assurer paix et liberté, mais liberté franche. Voilà, je pense, à quoi doit tendre le gouvernement français. C'est en suivant cette voie qu'il pourra réparer le mal que l'abandon du principe de non-intervention a fait aux Italiens.

L'honorable général dit qu'il n'adressera pas au ministère de nouvelles interpellations sur la conduite qu'il tient à l'égard des réfugiés portugais. Il se borne à ces réflexions sur la Belgique et l'Italie, et il pense que le cabinet français, en faisant cause commune avec la sainte-alliance, ne se laissera plus tromper comme il a fait jusqu'à ce moment.

M. le ministre de la justice répond au général Lafayette; il dit que l'intervention de la France, dans les affaires d'Italie, ne pouvait être que morale, et que sa voix a été entendue pour faire respecter les propriétés et empêcher une collision trop violente. (Rumeur aux extrémités.) Il répond ensuite au général Lamarque qui, à la séance d'hier, avait accusé le ministère de favoriser une restauration en Belgique, il dit que lors de la nomination du prince Léopold, la France n'avait exclu du trône de Belgique qu'un seul candidat et que c'était le prince d'Orange. Il termine en disant que cette question devra être traitée lors de la discussion du budget des affaires etrangères

M. Lafayette remonte à la tribune et insiste pour que le gouvernement désavoue la conduite de son ambassadeur à Rome. (Bruits divers. Aux voix! aux voix!)

M. Fulchiron monte à la tribune, et cède la parole à M. le Président du conseil:

Messieurs, dit-il, je ne viens pas répondre aux diverses interpellations qui ont été adressées par le général Lafayette; ces questions seront plus à leur place lors de la discussion du budget des affaires étrangères: mais qu'il me soit permis de m'élever contre ces accusations qu'on vient articuler à cette tribune! (Bruit à gauche.) Nous ne devons pas souffrir qu'on vienne à cette tribune accuser la bonne foi du gouvernement. (Interruption. Le général Lamarque, MM. Podenas et Cabet adressent au ministre les plus vives interpellations.) Et ces accusations sont portées au moment où des négociations difficiles se traitent. (Une voix le 7e. protocole.) M. le ministre quitte la tribune au milieu de l'agitation.

M. Deludre critique les dépenses de l'armée du nord, qui lui paraissent contraires aux réglemens.

M. Martineau, commissaire du Roi réfute les observations de M. Deludre.

M. Mauguin demande la parole. Dans la discussion qui a eu lieu hier et aujourd'hui, il est une question qu'il paraît convenu de réserver lors de la discussion du budget des affaires étrangères. C'est la question de l'Italie. Aussi n'en veux-je dire que deux mots. (Longue interruption. Aux voix! aux voix!) et ces deux mots sont ceux-ci: c'est que cette question est grave, et toutes les fois qu'elle se présente à la tribune, elle doit se traiter gravement, et non pas avec cette légèreté que paraît y avoir apporté l'un des conseillers de la couronne. (Murmures aux centres.)

Je ne m'occuperai, Messieurs, dans ce qu'a dit M. le ministre de la guerre, que d'un fait: je veux parler de ce qu'a dit le ministre dirigeant de la Grande-Bretagne, sur la tendance de la diplomatie française, relativement à la Belgique. Est-il vrai que le cabinet français ait travaillé de concert avec l'Angleterre à une révolution belge. Le ministre anglais l'a assuré. M. contre le ministre de la guerre en a fait le désaveu. En faisant ce désaveu, l'honorable maréchal a oublié que le ministre anglais sera obligé de prouver au parlement qu'il n'a pas voulu tromper le pays. (Murmures.)

Quelques Membres: Aux voix! aux voix!

M. le président; Monsieur, vous sortez de la question.

M. Mauguin: Je suis dans la question; j'ai entendu M. le ministre [illegible] général. J'ai entendu les interpellations sur cette question. Je ne prendrai point ici la défense du cabinet anglais. A mon avis, le ministère dirigeant a mal compris la situation de l'Angleterre et celle de l'Europe. Mais est-il bien vrai que le cabinet français n'ait jamais travaillé à une restauration en Belgique? Qu'on se rappelle la mission de M. de Langsdorff, et d'ailleurs qu'on voie l'état des choses actuel. Il y a un an, une restauration belge était impossible; aujourd'hui elle est non-seulement possible, mais même probable. (Murmures aux centres.)

M. le ministre de la guerre nous a parlé de son expédition de Lyon, et il s'est félicité des résultats qu'il a obtenus. Mais je crois qu'il lui aurait été aussi agréable de recevoir ces éloges que de se les donner lui-même. (Oh! oh! Vive rumeur aux centres. Des interpellations violentes sont adressées à l'orateur.)

J'ajoutrai que le moyen pour M. le ministre de la guerre de les obtenir, c'eût été de communiquer à la chambre le rapport de cette expédition, car je ne doute pas qu'il les ait mérités.

Aux centres: Assez! assez! A la question.

M. Mauguin: Je suis dans la question. J'examine comment ont été faites les dépenses qui motivent la demande d'un nouveau crédit, et à quelle occasion elles ont eu lieu! Je suis dans la question. (Très bien, très bien.)

Pendant les malheureux désordres de Lyon, des engagemens avaient été pris par les autorités de Lyon. Quels qu'ils fussent, ils étaient sacrés. C'est mon opinion. Les engagemens sont toujours sacrés, et j'invite ceux qui ont une opinion contraire à le dire et à se nommer. (Très bien, très bien.)

M. Mauguin lit une lettre des autorités locales, qui contient ces engagemens. (A chaque instant il est interrompu: La date, la date!) Je la dirai, reprend-il, quand il me plaira. (Nouveaux murmures, nouvelle interruption.)

Si l'on ne veut pas entendre les orateurs de l'opposition, nous n'entendrons pas les orateurs ministériels. Après quelques jours de désordres, l'ordre finit-peut-être par s'établir.

L'orateur dit que M. le ministre de la guerre a sans doute trouvé le moyen de délier des engagemens et de concilier tous les intérêts.

Il s'élève ensuite contre les récompenses multipliées, les croix-d'honneur et les grades prodigués aux soldats qui avaient rougi leur épée malgré eux du sang français. Jamais après une bataille, si glorieuse qu'elle fût 85 croix n'ont été accordées à un seul régiment, et c'est ce qui est arrivé à Lyon. (Exclamations en sens divers.) On a voulu faire une armée qui appartînt au prince et non à la nation. (Violente explosion de murmures.) On a cherché à animer le soldat contre la population. (Tumulte effroyable; cris à l'ordre! à l'ordre!

M. Mauguin: J'ai le droit d'accuser les ministres, soit au sujet des finances, soit sur la politique.

M. le président rappelle M. Mauguin à l'ordre.

M. le général Bugeaud: On s'élève contre les décorations données aux soldats qui ont combattu à Lyon; pourquoi ne critique-t-on pas aussi les récompenses données dans les journées de juillet? Si les citoyens combattaient pour le maintien des lois, les soldats, à Lyon combattaient aussi pour la même cause. (Bravo! bravo!)

Le général Demarcay paraît à la tribune.

Il est quatre heures et demie.

ANGLETERRE.

LONDRES, 1er. février.

On lit dans le *Globe & Traveller*:

La France et l'Angleterre on enfin échangé les ratifications, et à l'égard des autres puissances nous croyons que ce qui suit fournit des notions assez exactes de leurs dispositions:

L'Ambassadeur de Prusse a reçu la ratification du traité par son souverain, accompagnée d'instruction pour en faire usage aussitôt que les autres puissances seront prêtes à ratifier.

L'Autriche exprime son désir de conserver la paix, et sa volonté de ratifier conjointement avec les autres puissances. Elle regarde ce qui a été fait comme convenable et inévitable. L'empereur désire être regardé comme ce qu'on peut appeler un pouvoir préservatif. Il ne veut, sous aucune considération, encourir le risque de changemens violents dans l'état des affaires.

La Russie exprime son espérance que le roi des Pays-Bas accédera au traité, ce qu'elle lui conseille de faire, mais en l'informant que s'il ne le fait pas il ne doit pas compter sur son secours dans l'événement d'une guerre. Elle exprime en même temps son désir que le traité eût été différent de ce qu'il est en deux ou trois points.

Le seul moyen, pour ces puissances, de conserver la paix est de concourir avec les puissances qui ratifient dans les mesures qui regardent la Hollande et la Belgique, lesquelles ont été adoptées après l'attention la plus scrupuleuse sur le sujet, et dans un esprit de justice et de conciliation envers les parties contendantes.

Dans de telles circonstances, il ne peut pas y avoir de doute que toutes les puissances ne suivent rapidement l'exemple de la France et de l'Angleterre, ou que les états européens ne restent dans la tranquillité, et que le gouvernement de chacune n'ait alors l'occasion de dévouer son énergie à un perfectionnement intérieur et à la réforme de tous les abus qui se sont glissés dans l'administration des affaires publiques, comme la conséquence naturelle de guerres longues et désastreuses auxquelles les nations ont été exposées.

—La conférence avait fixé hier soir une heure très avancée, afin de donner aux ratifications quelques momens de plus pour parvenir au Foreign-Office. Mais onze heures et demie étant arrivées, il fallut enfin procéder à l'échange des ratifications; il n'y eut que les plénipotentiaires anglais et français qui échangèrent leurs ratifications avec celles de la Belgique. Cette nouvelle étant connue déjà depuis fort long-temps n'a pas fait grandes sensations dans la Cité, bien qu'elle ait donné lieu aux récriminations des divers partis. On dit que les plénipotentiaires qui ont ratifié vont accorder un nouveau délai à la fin duquel, si les ratification ne sont pas échangées, ils déclareront la conférence dissoute. Du reste, on regarde ces ratifications comme ne signifiant rien, puisque la conférence doit être unanime pour que ses actes aient force de loi. Jusque-là, les ratifications des deux puissances signataires sont sans puissance pour intimider le roi de Hollande.

Il paraît décidé que c'est M. Hobhouse qui remplace M. Parnall.

LONDRES, 31 janvier.

Le messager qui est arrivé de la Haye dimanche soir a, dit-on, apporté une déclaration de S. M. Hollandaise dont la teneur est qu'il ne se départira sur aucun point de sa détermination déjà bien connue; qu'il est désireux d'éviter la guerre, et qu'il ne sera pas l'agresseur, mais qu'en cas de nécessité il est entièrement préparé à défendre, lui et son pays.

— On a reçu des nouvelles de Madère du 7 courant; elles rapportent qu'une partie des troupes était en état de révolte, et que le gouverneur cherchait à la comprimer. Le 2me. régiment, qu'il à ce qui paraît, est le plus nombreux, a pris l'initiative. Le gouverneur était parvenu à en enfermer la moitié dans la Citadelle, en faisant lever tout-à-coup le pont levis, et il les avait fait désarmer. On dit de plus que 1,500 hommes expérimentés étaient prêts à joindre l'expédition de don Pédro aussitôt qu'elle paraîtra dans l'île.

ESPAGNE.

MADRID, 27 janvier.

Correspondance particulière, par courrier extraordinaire.—Je profite d'un courrier extraordinaire qui part pour votre ville pour vous expédier cette lettre. Il est décidé que M. Gonzales Salmon sera remplacé dans le ministère des affaires étrangères par M. le comte de l'Alcudia. Ce choix est dû aux ambassadeurs de Russie et de Prusse. M. Paez de la Cadena l'aurait sans doute emporté; mais M. Calomarde et quelques diplomates étrangers ont persuadé le Roi qu'au moment où de grands événemens politiques se préparaient en Europe, la présence de M. Paez était nécessaire à Pétersbourg. Qu'en outre, en ne nommant que par intérim le comte d'Alcudia au ministère, le portefeuille était toujours disponible pour le remettre entre les mains de M. Paez. Le Roi ayant acquiescé à toutes ces propositions, M. Calomarde a expédié un courrier à notre ministre M. Joachim Anduaga, pour lui porter des dépêches destinées au comte d'Alcudia maintenant à Gênes; ces dépêches lui confirment sa nomination *par intérim* au ministère des affaires étrangères.

On cache cette nomination jusqu'au moment où l'on saura positivement si le comte accepte l'intérim; mais malgré toutes les précautions, je puis vous garantir le fait que je vous annonce.

M. Megarando vient d'être nommé gouverneur des Iles Philippines.

PRUSSE.

POSEN, 19 janvier.

La Pologne est remplie de troupes russes, qui sont surtout réunies dans la partie qui avoisine le grand duché de Posen. On dit hautement parmi le peuple que ces troupes passeront bientôt notre frontière, marcheront de là vers la Belgique, et rendront ensuite une visite à la France.

(Correspondant de Hambourg.)

[illegible]

[illegible] 27 janvier.

[illegible] qui a appris [illegible] ordre de partir à [illegible] moment qui [illegible] de ce [illegible] qui doit occuper la Romagne, s'élève à 20,000 hommes.

FAENZA, 27 janvier.

Hier, 3,500 soldats autrichiens sont arrivés ici avec 500 chevaux, et il y en a autant à Lugo. Ils sont maintenant répandus dans presque toutes les villes et villages de la Romagne, et se sont chargés de faire la police, en nous protégeant contre les bandes pontificales. Il paraît que le cardinal Albani a eu des altercations avec des officiers supérieurs autrichiens; mais il a dû céder, ceux-ci étant les plus forts et agissant en maîtres. Depuis les massacres de Césène et de Forli, les pontificaux n'ont pas osé bouger; ils occupent toujours les mêmes positions.

—Les lettres de commerce de Genève annoncent que les troupes autrichiennes, au nombre d'environ 8,000 hommes de différentes armes, sont entrées à Bologne le 28 au matin. La France avait, dit-on, demandé, sans pouvoir l'obtenir, que l'occupation des provinces insurgées fût effectuée par un corps de troupes toscanes.

Au dire de tous les voyageurs qui reviennent d'Italie, l'excessive complaisance de M. Saint-Aulaire ne le met pas à l'abri des impertinences de toute espèce auxquelles il est en butte à Rome. L'ambassadeur d'Autriche et les cardinaux s'attachent à lui rendre la vie insupportable. L'ambassadeur de Russie est le seul membre du corps diplomatique, qui le traite encore avec quelques égards.

(Constitutionnel.)

[illegible] BOLOGNE, 28 janvier.

Après les horribles assassinats de Césène et de Forli, 400 soldats se sont séparés du corps d'armée pontifical et se sont dispersés par détachemens dans la campagne avec leurs armes, bagages et munitions. Ces bandes, qui vont porter la désolation dans le pays, sont composées d'assassins de Frosinone et d'autres condamnés que le pape a fait sortir des prisons de Saint-Léo, Civita-Castellano et Castel-Saint-Angelo.

Les Autrichiens sont dans la ville depuis ce matin; les populations n'ont osé se présenter qu'avec de fortes escortes d'infanterie et de cavalerie autrichienne; ils sont au nombre de 3,000 fantassins et 400 cavaliers. Les Autrichiens sont au nombre de 6,000 hommes, de sorte que notre garnison s'élèvera à peu près à 10,000 hommes. Les Autrichiens qui sont dans la Romagne se dirigent sur Ancône, où ils arriveront, selon toute apparence, dans trois ou quatre jours. Il paraît que Canosa vient décidément pour occuper le poste de directeur. Le pape n'a pu choisir un meilleur agent que le conseiller intime du duc de Modène, ce bourreau des patriotes napolitains.

—La *Gazette de Bologne*, qui nous parvient dans une lettre particulière, contient l'article suivant:

BOLOGNE, le 28 janvier.

Ce matin, au milieu d'une grande affluence de peuple, les troupes impériales et royales autrichiennes ont fait leur entrée dans la ville; elles sont commandées par le général Grabowski (?), dont les excellentes qualités sont toujours présentes à la mémoire des Bolonais. Sur les 10 heures, était arrivé le régiment de Luxen, suivi sur les midi des troupes de ce général. Avec elles défilaient le reste du régiment de Luxen et le régiment Giulai. On attend les autres troupes impériales et royales.

Dans la matinée, l'illustrissime seigneur conservateur, faisant fonctions de sénateur, s'est porté hors de la ville par la porte Romaine pour féliciter S. Exc. le comte Radetzki, commandant en chef les armées I. R. A. en Italie. Il a été accueilli avec des manières gracieuses qui appartiennent à S. Exc., et il en a obtenu les plus bienveillantes et les plus rassurantes paroles. S. Exc. a fait son entrée dans nos murs à deux heures après-midi.

L'éminentissime prince le cardinal Joseph Albani, légat d'Urbino et de Pesaro, et commissaire extraordinaire, souverain des quatre légations, a fait son entrée au milieu de nous, à trois heures du soir; il a été accueilli avec joie par une nombreuse population, accourue sur son passage.

TRIESTE, 23 janvier.

On apprend d'Alexandrie que, le 9 décembre, Ibrahim-Pacha a essuyé une défaite complète devant Saint Jean-d'Acre. Mécontent du refus d'Abdallah-Pacha de rendre la place, ce qui arrêtait brusquement les conquêtes qu'il avait faites avec tant de rapidité, Ibrahim, dédaignant un siège en règle, avait ordonné un assaut général. A la pointe du jour, le bombardement commença du côté de la terre et de la mer; il continua pendant huit heures consécutives; [illegible] des Egyptiens furent repoussés, après un grand carnage, et la flotte, dont le feu avait particulièrement été dirigé sur les ouvrages de fortification, ayant été elle-même fort endommagée, se vit forcée de s'éloigner hors de portée, après qu'Ibrahim eut ordonné la retraite de l'armée sur Caïffa.

Un député du grand seigneur est arrivé à Alexandrie; il a été reçu par le vice-roi, et a eu de fréquentes conférences avec lui.

Une autre lettre de Trieste, du 24, annonce ce qui suit sur le même sujet:

La garnison de Saint-Jean-d'Acre, quoique les remparts eussent été abattus dans divers endroits, opposa la plus vaillante résistance; de sorte qu'Ibrahim, après avoir tiré plus de 60,000 coups de canon, et épuisé presque toutes ses munitions, dut se retirer. La flotte est retournée à Caïffa, et les troupes se sont éloignées de quelques lieues de la forteresse.

(Gazette d'Augsbourg.)

CANDIDATS COMME ALDERMEN.

1er. District:
E. PIERCE, MARC LAFITTE, M. MORGAN.

2me. District:
FELIX LABATUT.

3me. District:
DR. THOMAS.

4me. District:
ANTONIO DUCROS, E. A. CANON.

5me. District:
A. SUARES, JOHN CUTHBERTSON, MR. ANDRY.

6me. District:
J. S. PETERS.

7me. District:
J. M. BACH, L. A. NARAUD.

8me. District:
E. BLANC, J. M. BARABINA.

THEATRE D'ORLEANS,

Mardi, 27 mars,

Cloture et Bénifice de M. Bachelet et Mme. Rutin.

UN GRAND PAS TURC,

Dansé par Mme. RUTIN—Suivi de

Le Cousin Fréderic,

Vaudeville en un acte. Suivi de

ROBERTS,

OU LE PRESBYTERE DE MEUDON,

Vaudeville en un acte. Entre les deux ouvrages, UN PAS ASIATIQUE tiré du ballet du *Calif Généreux*, dansé par M. BARBERY et Mme. HUTIN. On commencera par

FRANCE ET SAVOIE,

Ou le Pont de Beauvoisin,

Vaudeville en deux actes. Le spectacle sera terminé par un Pas d'Action du ballet de Cendrillon.

M. l'Editeur de l'Abeille.

MONSIEUR,—Quelques fautes de rédaction s'étant glissées dans l'avis que j'ai fait paraître le 23 courant, et l'oubli entier de la traduction dans la partie anglaise m'engagent à vous prier de le reproduire dans les deux langues. J. B. [illegible]

AVIS AU PUBLIC.

UN homme de mauvaise foi, l'auteur de la ruine de ma famille (FAIT DE NOTORIÉTÉ PUBLIQUE) le nommé LOUIS DESOBRY, résidant à Plaquemines, craignant sans doute en se rendant à l'appel d'un homme d'honneur, de recevoir, sur son manque de courage, la correction que d'ordinaire l'on n'inflige qu'aux êtres soumis à l'état d'esclavage, vient sur connaissance de l'avis que j'ai fait paraître contre lui, dans l'*Abeille* du 16 courant, de publier contre moi un écrit *fait en un style de crocheteur*.

Je repugnerais maintenant, et je me croirais même avili, si je me mesurais avec le dit individu: Je le voue à mon plus souverain mépris, persuadé que je suis, que toute personne bien pensante et raisonnable, dans ma position, en agirait de même. Jetté sans protecteurs, depuis quatorze ans sur la scène du monde, je me vois encore, malgré sa dégoutante diatribe entouré de l'estime de personnes respectables et qui ont applaudi à mon sentiment de vengeance. La dernière qui me reste à exercer contre cet être vil, dégradé, dont je m'entretiendrais plus le public, qui par ses exactions est depuis long-temps taré dans l'esprit public, est en livrant sa cause à la rigueur des tribunaux.

N. O. 23 mars 1832.   JULES B. HUARD.

MM. les éditeurs des feuilles répandues dans les campagnes, et surtout celui de la paroisse d'Iberville, sont priés de rendre public cet avis et de m'en faire parvenir leurs comptes pour le réglement.

26 mars—1   J. B. H.

POUR CINCINNATI ET PITTSBURGH,

[illegible] neuf, PE[illegible], capitaine GREENE, partira [illegible] à [illegible] heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de bons [illegible], s'adresser à bord, ou à

[illegible] mars   YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick, fin voilier, SOCORRO, doublé et chevillé en cuivre, capitaine F. TORRES, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux consignataires rue Dumaine, No. 17.

26 mars—3

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, MAJESTIC, doublé en cuivre, capt. M'LELLAN, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. 66, ou à

26 mars.   STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE, *(Paquebot régulier.)*

Le beau brick neuf, CANADA, Capitaine WHITE, partira sous peu. Pour fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à   HARRISON BROWN & CO.

26 mars   rue Royale, No. 117.

POUR NEW YORK. *Nouvelle Ligne.*

Le navire ALABAMA, (paquebot du 8 avril), capitaine GREENLEAF, sera prêt à recevoir un chargement le 27 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à

24 mars   WM. G. HEWES.

POUR NEW-YORK.—*Paquebot du 5 avril.*—Ligne de la Louisiane et de N. York.—Le beau navire HUNTSVILLE, capit. STODDARD, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à

23 mars   FOSTER & HUTTON.

☞ Le navire JOHN SERGEANT venant de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis le poteau No. 61.—Les consignataires sont invités à venir prendre livraison de leurs marchandises.   26 m.

659 BARILLETS clous coupés et pointes, reçus par le navire John Sergeant, à vendre par   WM. G. HEWES.

26 mars   No. 9, rue du Camp.

312 CAISSES chandelles de suif, de première qualité, de la manufacture de James Blake & Co., en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par   W. G. HEWES,

26 mars   No. 9, rue du Camp.

CHAUX.—300 barils Chaux de Thomastown, en bon ordre. S'adresser à

WM. H. IRELAND,

Encoignure des rues des Magasins et Girod,

[illegible] mars   faubourg Ste. Marie.

Art de peindre les végétaux et les ornemens.

M. SHAW, de Boston, professeur de ce système de peinture aussi agréable que justement admiré, invite respectueusement les dames et les messieurs de la N. Orléans et des environs, à vouloir bien se rendre à l'académie d'écriture de M. Dolbear, encoignure Chartres et Conti, entre midi et 6 heures, pour examiner ses peintures et celles exécutées par des dames qui ont reçu de ses leçons. Les dames et les messieurs pourront prendre des leçons, soit à l'académie, soit à domicile. M. Shaw, a en sa possession des lettres de recommandation des personnes et des chefs d'institutions chez lesquels il a enseigné. Il est utile que ceux qui désirent prendre des leçons veuillent bien s'adresser à lui immédiatement. On fera connaître les conditions sur les lieux.   26 mars

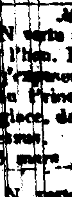

GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 1er. Avril, à 8 heures précises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Pantalon et veste bleue, équipement complet.

Par ordre du capitaine,

26 mars   J. BOZANT, sergent-major.

Madame R. Bass vs. Ml. Claire

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 6 avril, à 4 heures p. m., au Principal, un bureau, des chaises, une table, une glace, des fers à repasser, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.   L. DAUNOY,

26 mars   marshal.

G. Philipps vs. Ellaway.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 10 avril, à 4 heures au Principal, une quantité de meubles telle que matelas, bois-de-lits, batterie de cuisine, etc. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.   L. DAUNOY,

26 mars   marshal.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DU 23 MARS 1832.

2—29—21—13

Le billet portant les Nos. 2, 29, 13, a été vendu au bureau de   A. GENDRON,

Rue Dauphine, entre Orléans et Ste.-Anne, a gagné

300 PIASTRES!!!

26 mars—2.

DEMAIN.

LOTERIE

DE L'ÉGLISE FRANCAISE

EVANGELIQUE,

AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

CLASSE EXTRA, No. 12.

Le Tirage aura lieu Mardi prochain, 27 Mars 1832.

D. MALCOLM,

Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.

66 NUMÉROS—4 NUMÉROS TIRÉS.

GROS LOT.

10,000 PIASTRES!!!

1	LOT	DE	$ 10,000	6	LOTS	DE	$ 300
1	"	"	3,000	6	"	"	200
1	"	"	1,500	156	"	"	40
1	"	"	1,000	156	"	"	20
1	"	"	800	624	"	"	8
1	"	"	650	7800	"	"	4
5	"	"	500				

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demis et quarts en proportion. Les paquets de $40, de douze billets entiers ne garantissent pas moins de $16. Les autres en proportion.

S'ADRESSER AU

BUREAU DU DIRECTEUR,

26 mars   Rue de Chartres No. 60

AVIS.—Les soussignés ayant formé une société sous la raison de FERRIOT & BUSSINAUD, dans le commerce de Confiseur Distillateur, annoncent au public qu'ils auront constamment chez eux un grand assortiment d'articles concernant leur état, comme SIROP, LIQUEURS, DRAGEES, et autres, qu'ils vendront toujours à des prix très modérés, soit en gros ou en détail.

Leur établissement est situé rue Bienville, entre Chartres et Levée, No. 21.

24 mars—7   FERRIOT & BUSSINAUD.

BILLETS PERDUS.—Il a été perdu hier, deux billets datés de la paroisse St.-Bernard, le 3 juin 1831, de la somme de mille piastres chaque, tirés par E. Dourchetel, à l'ordre de Manuel Solis, un desquels est payable en tout mars 1833, et l'autre en tout mars 1834; ils sont signés et paraphés *ne varietur*, par le juge Fagot. Ces billets n'étant pas endossés sont de nulle valeur. La personne qui les aurait trouvés, est priée de les apporter à M. Arraiza, encoignure Condé et Dumaine, qui donnera une récompense honnête.   22 mars—3

A VENDRE.

Cette jolie MAISON A ÉTAGE, située à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Levée, ainsi que l'autre qui n'en est séparée que par un corridor, située aussi rue de la Levée. Si d'ici au 14 du mois prochain ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront criées le même jour, à midi à la Bourse Hewlett.

6 mars—☞   BAPTISTE AZARETTO.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane première qualité. S'adresser à

J. CHALARON,

20 fév—☞   rue Royale.

BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, au-dessus du magasin de M. John Pendergast; et un autre, rue des Parasiers, faubourg des Religieuses où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, tant pour les plans, que des arpentages.

8 mars—1m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, dans la maison de Mr. Carraby, rue Toulouse, une *quantité de Meubles* de maison qui seront offerts sans réserve, le propriétaire quittant le pays, savoir:—Armoires, Bois de Lits, Tables de jeu, do. à manger, Side-Board, Sophas, Chaises, Miroirs, &c.   26 mars.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, pour terminer un compte, 2 caisses dentelles, bobinets, voiles, shalls, bonnets, &c.; 6 caisses bas de coton pour femme, 20 do. chapeaux.   26 m.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI prochain, 28 du courant, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu à la Presse-à-Coton à vapeur, au-dessous de la ville, pour compte de qui il appartiendra, 9 BALLES COTON avarié. Conditions—comptant.   26 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI lundi, 26 du courant, il sera vendu à midi, au Café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, cette belle Propriété appartenant à la succession de James Wray, et située à l'encoignure des rues des Magasins et Gravier.

Aussi, deux autres Terrains appartenant à la dite succession, dont on donnera la description au moment de la vente.   26 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, trois ESCLAVES de prix, savoir: Henriette, négresse de 19 ans, avec son enfant de 7 mois; elle est dans le pays depuis 4 ans, pleinement garantie; Elvira, mulâtresse orpheline, âgée d'environ 10 ans, accoutumée aux travaux d'une maison, et depuis 5 ans dans le pays; Dilly, également orpheline, créole du pays, âgée d'environ 9 ans, très-intelligente et bonne [illegible] tigne, pleinement garantie.   26 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, six TERRAINS et les édifices qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Duplantier et Constance, faubourg Delor, en face de la rue Foucher, et dont voici les dimensions: le no. 1, a 23 pieds 6 pouces de face à la rue Duplantier, sur 190 de face à la derrière; le No. 2, contigu, a les mêmes dimensions ainsi que le No. 3, qui est en face de la rue Foucher; les Nos. 4 et 5, contigus, ont les mêmes dimensions; le No. 6, rue Constance, se trouve dans la profondeur des Nos. 1, 2, 3 et 4, et a 27 pieds 10 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les édifices consistent en une bonne Maison divisée en six chambres, avec galerie en face. Il y a aussi une cuisine et des chambres à domestiques, un bon puits et une citerne. Le tout plus amplement détaillé sur le plan exposé à la Bourse.

On les mettra en vente d'abord en bloc, et s'ils ne sont pas vendus ainsi, on en disposera séparément.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN rue St. Joseph, entre Carondelet et St. Charles, à 60 pieds de l'encoignure, 51 pieds 9 pouces, sur 143 pieds 8½ pouces de profondeur à l'ouest, et 125 pds 4 pouces à l'est; 51 dans le fond, mesure française. Il s'y trouve une maison en bois, presque neuve. Payable un tiers comptant, et les deux autres au 10 février 1833 et 1834, endossement seulement pour le premier billet, mais hypothèque pour le tout.

Aussi, en même temps, un Terrain et une Maison, rue Bourbon, entre Douane et Bienville, ayant quatre chambres, un cabinet et une dépense, cuisine, chambre à domestiques &c. la cour est carrelée. Le terrain a 35 pieds sur 73, mesure française.

Conditions: un tiers comptant, et les deux autres le 10 février 1833 et 1834, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.   22 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu jeudi prochain, 29 du mois courant, à midi, à la Bourse, six TERRAINS de valeur, situés au faubourg de l'Annonciation, presqu'en face de la place publique et près du lieu où l'on doit construire un marché l'été prochain, à quatre îlets du fleuve. Ces terrains font face à la rue des Parasiers, bornés par celle des Orangers, Richard et St. Jean-Baptiste. Le plan est déposé à la Bourse.

Conditions: 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec privilege [illegible] 1801. Les actes de vente seront passés par-devant W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.   22 mars

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 27 mars, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Cette belle Propriété formant l'encoignure des rues de la Levée et Montegut, ayant 275 pieds de face à la première rue, et se trouvant dans l'ilet chargé à celui de la Presse à coton à vapeur. Cette propriété est divisée en trente-quatre terrains, comme on le verra sur le plan qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

La situation favorable de cette propriété pour le commerce sera si bien comprise de tous ceux qui connaissent les localités, qu'il serait superflu d'en donner une description plus étendue.

Conditions: Un quart comptant, et le restant à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de F. de Armas, aux frais des acquéreurs.   22 mars—5

PAR ISAAC L. M'COY.

CHARLES BYRNE, ayant arrêté son moulin pour quelques jours, saisit cette occasion pour offrir en vente, samedi 31 du courant, à 4 heures, à son moulin, faubourg Soulet, une grande quantité de Planches, Lambourdes, Poutres, &c. en lots convenables aux acheteurs. Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; au-dessus, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.   22 mars

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à midi,

UNE JOLIE MAISON de quatre appartemens, galerie derrière, et deux petits cabinets bâtis en bois; la maison est élevée de quatre pieds de terre, et a une cuisine, un puits &c. Elle est située à environ 250 pieds du fleuve, sur le terrain No. 9, de 60 pieds sur 120, situé au faubourg Montreuil et faisant face à la rue Elmire.

Conditions: Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Duncan Cornu, au moulin de M. Duralde.   13 mars—13

NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES ET BIJOUTERIE.

Le soussigné prévient le public et ses amis, qu'il vient de recevoir un superbe assortiment de Montres patentées, d'or et d'argent; dito Lépines; Dés d'or et d'argent; Chaînes de sûreté et Chaînes de montres, en or; Boutons et Bagues en diamant; Lunettes en acier; &c. &c. Il offre le tout à des conditions accommodantes.

N. B. Reçu récemment d'Angleterre, un superbe assortiment de Fournitures d'Horlogerie, des Verres polies, Spiraux, Grands-Ressorts, Crochets de chaînes &c. de première qualité.

22 mars—6   LOUIS MUH.

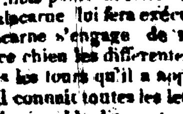

ANTOINE MALACARNE a l'honneur de prévenir le public qu'étant de retour en cette ville il commencera aujourd'hui jeudi, 22 du courant, jusqu'à la fin du mois, l'exhibition de son

CHIEN SCIPION,

Déjà connu à la Nouvelle-Orléans. Il continuera néanmoins la LOTERIE de ce chien, estimé $500; les billets sont à $5. Les personnes qui désireraient prendre des billets pourront faire venir le chien chez elles, et M. Malacarne lui fera exécuter ses différents tours. M. Malacarne s'engage de montrer à la personne qui gagnera ce chien les différentes manières de lui faire exécuter tous les tours qu'il a appris.

1°. Il connait toutes les lettres de l'alphabet;

2°. Il assemble dix mots, en français, en anglais, en espagnol et en italien;

3°. Il joue aux cartes et aux dominos;

4°. Il fait l'addition et la soustraction;

5°. Il compose tout nombre au-dessus de [illegible];

6°. Il marque l'heure en entendant sonner une montre;

7°. Il démontre les dix premières figures de la géométrie;

8°. Il démontre les huit différentes figures de l'astronomie, et fait différents tours amusants.

Les représentations se donneront dans la salle encoignure Orléans et Bourbon, depuis 11 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 7 heures du soir jusqu'à 10.

Les lundis, mercredis et samedis seront réservés pour les gens de couleur.

Prix d'entrée: 50 cents, moitié prix pour les enfans.   22 mars